

SUBJECT

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

Le Président

Rhodésien Duit  
de p. 11/12  
PS  
Mr J. Mchul  
NENAD



M. Godeaux  
R 22/12

5 19/12

PRIME MINISTER'S

PERSONAL MESSAGE

SERIAL No. T. 172 AAA/79T

/))adame le Premier Ministre,

J'ai reçu avec plaisir la lettre que vous avez bien voulu m'adresser par l'intermédiaire de votre Ambassadeur à TUNIS, le 9 Novembre 1979, pour me faire part de la position du gouvernement britannique sur le conflit rhodésien ainsi que sur l'évolution des pourparlers de LANCASTER HOUSE.

Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer mes sincères remerciements pour l'attention aimable que vous avez montrée à l'égard de la Tunisie en l'informant de l'action diplomatique importante entreprise par votre pays en vue de parvenir à un règlement pacifique au douloureux problème de la Rhodésie.

Je tiens également à vous renouveler la satisfaction de la Tunisie pour les efforts que vous avez personnellement déployés pour amener toutes les parties intéressées à une plus grande concertation dans la recherche d'une solution négociée à ce grave conflit qui menace, depuis de trop longues années, la paix et la sécurité de notre continent africain.

Le principe d'une Conférence groupant toutes les parties au conflit bénéficie de notre approbation et de notre adhésion, car il correspond à nos conceptions en matière de décolonisation.

./..

Le Président

En effet, vous n'êtes pas sans savoir que dès le commencement de ma lutte pour l'indépendance de la Tunisie, j'ai toujours prôné le dialogue et la concertation comme instrument pacifique et efficace pour le règlement des différends, aussi complexes et ardu soient-ils.

Pour cette raison et m'inspirant du succès de mes propres expériences, j'ai toujours encouragé les initiatives sérieuses tendant à la recherche de solutions négociées, justes et durables des conflits qui, malheureusement, sévissent encore en Afrique Australe.

A cet égard, j'ai appris avec plaisir que les pourparlers de LANCASTER HOUSE connaissent une évolution positive marquée par la volonté sincère d'aboutir à un accord sur l'indépendance authentique du Zimbabwe, conformément aux aspirations légitimes de son peuple.

Il me plaît de relever que les dirigeants du Front Patriotique, attentifs aux conseils que le gouvernement tunisien a cru utile de leur prodiguer, lors de la visite en Tunisie d'une délégation du ZAPU en Octobre 1979, ont accepté le projet de constitution ainsi que les arrangements relatifs à la période intérimaire.

C'est là une étape importante que les dirigeants du Front Patriotique ont accepté de franchir dans l'intérêt de la paix et du bien-être du peuple de Zimbabwe. Il reste maintenant à leur permettre, dans le cadre d'un cessez-le-feu équitable, de réintégrer leur pays et d'organiser, en toute liberté et dans un délai raisonnable, leur campagne électorale. Les militants du Front Patriotique, qui ont souffert de l'exploitation et de l'oppression du régime de Salisbury, sont en droit d'exiger des garanties sérieuses pour leur sécurité.

Je suis convaincu que votre gouvernement ne ménagera aucun effort pour éviter que cette question de procédure, élément déterminant dans l'application effective de tout accord de paix, ne compromette le consensus déjà réalisé sur le fond du problème.

Je forme l'espoir que la patience et la sagesse politique que vous avez démontrées au cours de ces négociations soient couronnées de succès et qu'un Accord final soit conclu le plus tôt possible. Le succès de votre entreprise aura sans aucun doute une portée historique d'autant plus qu'il ne manquera pas, j'en suis convaincu, d'influer sur le cours des événements dans le reste de l'Afrique Australe, particulièrement en Namibie et en Afrique du Sud.

En vous assurant de ma réelle sympathie, je vous prie de croire, Madame, en l'expression de ma haute considération,

*et de ma vive sympathie.*

Habib BOURGUIBA

Son Excellence Madame Margaret THATCHER,  
Premier Ministre du Royaume-Uni